







REGLEMENT

CONCOURS DE LA MÉDIATION COMMERCIALE

17ème édition

30 mars au 2 avril 2026

Version du 15/10/2025

I. Présentation

Le Concours de la Médiation Commerciale est le seul concours dans lequel l'étudiant joue le rôle du médiateur dans le cadre d'un litige simulé où les parties sont jouées par des professionnels de tous

horizons.

Cet exercice permet aux étudiants de découvrir de manière originale les Modes Alternatifs de Règlement

des Différends (MARD).

Durant le processus de médiation, le Jury, composé des professionnels jouant les parties et d'un médiateur agréé CMAP, qui observe le processus, tient particulièrement compte des qualités

inediated agree civiar, qui observe le processus, tient particulierement compte des qualites

légitimement attendues de la part d'un médiateur, à savoir : le respect du processus et de ses cinq

étapes, la qualité d'écoute, la maîtrise des outils du médiateur...

II. Inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 20 octobre 2025 au 30 janvier 2026.

Pour s'inscrire au concours les étudiants doivent être régulièrement inscrits dans un établissement

d'enseignement supérieur et âgés au plus de 28 ans à la date de clôture des inscriptions.

Les inscriptions se font en équipe de 2 à 4 étudiants avec un maximum de 5 équipes par établissement.

Un seul étudiant joue le rôle du médiateur à chaque session. Les autres membres de l'équipe assistent à

la médiation sans possibilité d'intervention durant la session.

Chaque équipe désigne librement, pour chaque session, l'un de ses membres pour être médiateur.

Vous pouvez vous inscrire via le formulaire en dernière page de ce règlement, ou via la plateforme

<u>Evenium</u>

III. Frais de participation

Le montant des frais d'inscription s'élève à 100 € TTC. par étudiant.

IV. Dates

Le concours se déroule la semaine du 30 mars au 2 avril 2026.

V. Déroulement des sessions de médiation

1. Principe

Les étudiants médiateurs sont confrontés à deux professionnels, qui jouent les parties, sous la supervision d'un médiateur agréé CMAP.

2. Jury

Il est composé des deux professionnels jouant le rôle des parties et du médiateur agréé CMAP, qui observe la médiation. Ce dernier est président du jury.

3. Durée

Chaque tour consiste en une session de médiation d'une durée d'une heure.

A l'issue de cette session, les trois membres du Jury disposent de 15 minutes pour attribuer une note à l'étudiant médiateur suivant un barème pré-établi. Cette notation se tient uniquement entre les membres du jury, hors de la présence de l'étudiant médiateur, des membres de l'équipe, des coachs et des éventuels spectateurs.

Enfin, les membres du jury sont invités à faire part de leurs commentaires à l'étudiant médiateur afin de l'aider à s'améliorer. Le jury dispose de 15 minutes pour ce débriefing.

Le Président du jury est responsable du respect de la durée de chaque étape. Lui seul remet la feuille de notation à l'équipe organisatrice au terme de la session.

Lors de la médiation, des demandes de caucus ou apartés peuvent être formulées par les parties ou le médiateur. Si un aparté venait à être sollicité, celui-ci devra être bref (moyenne de 5 minutes).

4. Public

Les coachs et les membres de l'équipe peuvent assister à la session de médiation. Si la configuration des lieux (ou du logiciel d'organisation si l'évènement a lieu en ligne) le permet et, dans la mesure des places disponibles, les non compétiteurs pourront également assister à la compétition. Les personnes intéressées devront s'inscrire préalablement auprès de l'équipe organisatrice.

Le public, incluant les coachs et les membres de l'équipe, sera invité à quitter la salle lorsque les professionnels et l'observateur se concerteront en vue de la notation de l'étudiant.

VI. Déroulement de la compétition

Dates des tours

Le concours se déroule sur 4 jours du 30 mars au 2 avril 2026.

1^{er} tour 30 et 31 mars

Chaque équipe participe à deux médiations : l'une le matin et l'autre l'après-midi lors du premier tour.

Les 20 équipes ayant obtenu la meilleure moyenne entre les deux notes du premier tour, attribuées par leurs Jurys respectifs, sont sélectionnées pour les quarts de finale.

Demi-finales
2 avril
matin

Les 2 équipes ayant obtenu les meilleures notes aux demi-finales sont sélectionnées pour la finale. Quarts de finale 1er avril

Chaque équipe sélectionnée participe alors à une seule médiation.

Les 5 équipes ayant obtenu les meilleures notes aux quarts de finale sont sélectionnées pour les demi-finales.

> Finale 2 avril après-midi

Elle se déroule en public.

Les deux médiations se tiennent sur le même sujet, l'une après l'autre, l'ordre de passage étant déterminé par tirage au sort, sauf accord des équipes.

Les parties sont jouées par deux professionnels. Ces derniers ne prennent pas part à la notation des finalistes. Ils peuvent néanmoins être consultés par les membres du Jury.

Le Jury de la finale est composé de représentant de chacune des entités partenaires et sponsors du concours et du ou des invités d'honneurs.

Après les épreuves qualificatives des 30 et 31 mars, pour chaque tour, il n'est pas tenu compte des notes obtenues par les équipes lors des tours précédents.

Cas

Les deux cas du 1er tour sont envoyés aux équipes participantes deux semaines avant le début du

concours.

Les cas des quarts de finale et des demi-finales sont communiqués la veille de chacun des tours, lors

de l'annonce des résultats.

Pour la finale, les étudiants concernés auront 1h, avant le début de leur session de médiation, pour

prendre connaissance du nouveau cas soumis à leur appréciation.

Chaque cas contient des informations générales à l'attention de tous les protagonistes (médiateur,

parties et observateur) mais également des informations confidentielles qui ne sont communiquées

qu'aux parties intéressées.

Notation

A l'occasion de chaque session de médiation, le jury note, en collégialité, les performances de chaque

étudiant médiateur, conformément à une grille de notation, sur 40, qui sera remise au jury par le

CMAP. La note est rapportée sur 20.

Les grilles d'évaluations sont des documents confidentiels et sont la propriété exclusive du CMAP.

Les critères sont les suivants :

Présentation des règles de la médiation et du rôle du médiateur ; mise en œuvre de la médiation en

respectant les cinq étapes du processus ; utilisation des techniques de médiation (reformulation,

questions ouvertes, etc...); mise en valeur des qualités du médiateur (indépendance, impartialité, sens de l'écoute, empathie, etc...). Il n'est en aucun cas obligatoire que les parties arrivent à un accord

à l'issue de l'heure de médiation.

Règlement et loi applicables

Les médiations seront conduites conformément à la législation en vigueur relative à la résolution

amiable des différends ainsi qu'au Règlement de médiation du CMAP. Ledit Règlement est consultable

et téléchargeable sur le site du CMAP (www.cmap.fr).

Pièces et supports

L'étudiant médiateur peut se munir du cas lors de la session de médiation et peut, à loisir, utiliser des

supports papier vierges.

Il est également admis que l'étudiant médiateur prépare à l'avance un mémo, limité à une feuille

recto, format A4, pour chaque tour.

Le public présent dans la salle, les coachs ou les membres de l'équipe ne sont pas autorisés à

enregistrer la session de médiation.

Coaching

Chaque équipe peut être assistée d'un coach qui peut l'aider durant la phase de préparation du

Concours et tout au long de la compétition. Toutefois, il ne sera aucunement admis qu'un coach tente

de donner des conseils ou des instructions à l'étudiant médiateur durant la session de médiation.

Prix

1er Prix : Une formation de 64 heures à la médiation inter-entreprises dispensée par l'Institut 131

d'une valeur de 4 300 € H.T.

2ème Prix: Un stage auprès d'un partenaire du Concours de la Médiation Commerciale.

3^{ème} Prix: Un stage au CMAP

La nature des prix est susceptible de changer jusqu'à une semaine avant le début du Concours selon

les offres des partenaires du Concours de la Médiation Commerciale.

Concours de la Médiation Commerciale!

Du 30 mars au 2 avril 2026







*1 bulletin d'inscription doit être rempli pour chaque personne souhaitant s'inscrire au concours. Merci de confirmer votre inscription en envoyant ce bulletin par mail ou par courrier au

CMAP - 39, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS concours@cmap.fr